



---

## APPEL D'OFFRES

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES

BOIS DE CHAUFFAGE  
SAISON TOURISTIQUE 2021 ET 2022

CAMPING BON DÉSIR  
198 ROUTE 138  
LES BERGERONNES, QC  
GOT 1GO

---

# **LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES**

## **DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES**

### **À LA POPULATION**

#### **1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES**

##### **1.1 Préambule**

La Municipalité Des Bergeronnes (ci-après « la Municipalité ») désire obtenir des soumissions pour du bois de chauffage pour les saisons touristiques 2021 et 2022 au Camping Bon Désir.

Les entreprises ou personnes intéressées sont invitées à répondre dans les délais prescrits à la présente demande de soumission par appel d'offres adressé à la population.

##### **1.2 Spécifications**

Les besoins sont de 80 à 110 cordes d'une longueur pouvant varier entre 14 pouces et 16 pouces, fendues et d'une largeur maximale de 4 pouces aux extrémités. Le bois peut être d'essences variées et les cordes doivent contenir au moins 90% de tremble.

Le bois doit être sec et livré en vrac à l'intérieur des bâtiments prévus à cet effet. Ce travail est effectué par l'entrepreneur. Une visite des lieux est suggérée.

Les entreprises ou personnes intéressées sont invitées à répondre dans les délais prescrits à la présente demande de soumission par appel d'offres auprès de la population.

##### **1.3 Terminologie**

Sauf si le contexte se prête à une interprétation autre, les termes ou expressions suivantes ont le sens qui suit :

A. Municipalité :

Le mot "municipalité" signifie la Municipalité des Bergeronnes ».

B. L'adjudicataire

Le mot « adjudicataire » et « entrepreneur » signifient la personne à qui la Municipalité accorde le contrat relatif au bois de chauffage pour le « Camping Bon Désir ».

C. Responsable de l'appel d'offres :

Désigne la personne identifiée par le conseil de la Municipalité comme seule responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

#### **1.4 Interprétation des documents d'appel d'offres**

Toutes les clauses des documents d'appel d'offres s'appliquent dans le contexte du contrat de bois de chauffage.

### **2. RÉGIE DE LA DEMANDE DE SOUMISSION**

#### **2.1. Le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité**

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'informations, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

- ❖ Véronique Lapointe
- ❖ Directrice générale et secrétaire-trésorière
- ❖ 424, rue de la Mer, Des Bergeronnes
- ❖ Télécopieur : 418-232-6602
- ❖ Téléphone : 418-232-6244 poste 1222
- ❖ direction.general@bergeronnes.com

Aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission.

#### **2.3 Le prix soumis**

Le prix soumis et les montants inscrits au formulaire du bordereau de soumission incluent le coût de tout ce qui est nécessaire pour la livraison, le déchargement, le transport, les assurances responsabilité et les taxes TPS et TVQ.

#### **2.4 Clause de réserve**

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la

Municipalité, à sa seule discréction, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Advenant la fermeture du Camping Bon Désir pour les saisons 2021 ou 2022, le contrat adjugé par résolution du Conseil devient nul.

## **2.5 La soumission**

Les soumissions devront être faites sur le document remis par la municipalité (bordereau de soumission) et parvenues sous enveloppe cachetée et notifiée des mots « **SOUMISSION – BOIS DE CHAUFFAGE, SAISON TOURISTIQUE 2021-2022 – CAMPING BON DÉSIR, DES BERGERONNES** » au bureau de la municipalité, au plus tard mardi le jeudi 26 novembre 2020 à 10hrs30, date et heure où elles seront ouvertes.

## **2.6 Délai de clôture et lieu de réception des soumissions**

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité, en présence de deux (2) témoins, jeudi le 26 novembre 2020, au 424 rue de la Mer, à 10hrs30.

## **2.7 Assurances**

L'adjudicataire devra être couvert, pendant toute la durée du contrat par une assurance responsabilité civile générale en cas d'accident.

Préparé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Véronique Lapointe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## **BORDEREAU DE SOUMISSION**

### **BOIS DE CHAUFFAGE 70 À 100 CORDES SAISON TOURISTIQUE 2018**

<b>BOIS DE CHAUFFAGE 80 À 110 CORDES</b>	<b>PRIX UNITAIRE POUR UNE CORDE</b>	<b>PRIX TOTAL POUR MINIMUM DE 80 CORDES</b>
<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
<b>DIMENSION DE LA CORDE :</b>		
<b>LONGUEUR POUVANT VARIER ENTRE 14 À 16 POUCES</b>		
<b>FENDU D'UNE LARGEUR MAXIMALE DE 4 POUCES AUX EXTRIMITÉS</b>		
<b>BOIS PEUT ÊTRE D'ESSENCES VARIÉES</b>		
<b>LES CORDES DOIVENT CONTENIR AU MOINS 90% DE TREMBLE</b>		
<b>Sous-total</b>		
<b>T.P.S. (5%)</b>		
<b>T.V.Q. (9,975%)</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>Sous-total</b>		

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	
<b>SIGNATURE</b>	
<b>DATE</b>	

**DOCUMENT REMIS À :**  
**PAR MME LOUISE GAUTHIER**

---

NOM

ADRESSE

---

NOM

ADRESSE